

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED SRI LEADERS NOTE LOOKBACK 2025

La BNP Paribas Fortis Funding (LU) Capped SRI Leaders Note Lookback 2025 (en abrégé BP2F Capped SRI Leaders Note Lookback 2025) est un instrument de dette, émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 9 ans.
- Prix d'émission : 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et du garant.
- Prime de remboursement potentielle associée à l'évolution de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price), composé des 30 actions des sociétés européennes jugées les plus performantes au regard des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) établis par l'agence de notation extra-financière Sustainalytics, et combinant en outre une faible volatilité et des dividendes élevés. Il est à noter que l'investisseur ne bénéficie pas de la distribution de ces dividendes.
- La prime de remboursement sera égale à l'évolution positive éventuellement enregistrée par l'indice, prise en compte jusqu'à 50% maximum. La probabilité d'atteindre ce plafond est quasi inexistante.
- Système de Lookback : la valeur initiale de l'indice, servant de base au calcul de la prime de remboursement éventuelle, correspondra au cours de clôture le plus bas parmi 4 observations mensuellement réparties sur les 3 premiers mois du placement.

Obligation structurée :



9 ans



Droit au
remboursement à
100% de la valeur
nominale à l'échéance



Investissement
socialement responsable
(ISR) certifié par Forum
Ethibel



Prime de
remboursement
soumise au précompte
mobilier

FLASH INVEST
JUIN 2016

Document promotionnel



BNP PARIBAS
FORTIS

La banque
d'un monde
qui change

OBJECTIF DE LA BP2F CAPPED SRI LEADERS NOTE LOOKBACK 2025

L'engouement pour l'investissement socialement responsable est indéniable. Lorsqu'il s'agit de choisir un placement, de plus en plus de gens adjoignent des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG) à leurs objectifs de rentabilité. Mais évaluer la performance durable d'une entreprise n'est pas chose aisée. Certaines agences de notation extra-financière le font pour vous...

Par ailleurs, le caractère durable d'une entreprise n'assure en rien son succès en bourse. Mieux vaut donc fonder la composition d'un portefeuille d'actions durables sur des critères financiers plus classiques, tout en veillant à une diversification suffisante. C'est précisément dans ce but qu'ont été créés récemment des indices boursiers comme l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) par exemple.

L'objectif de la BP2F Capped SRI Leaders Note Lookback 2025 est de vous permettre de viser, au travers de cet indice, le potentiel boursier des 30 actions des entreprises européennes les plus performantes au regard des critères ESG. Comme vous n'investissez pas directement dans ces actions, vous n'en percevez pas les dividendes mais vous savez aussi qu'une évolution défavorable de l'indice n'impactera pas votre capital à l'échéance. En contrepartie de ce confort rassurant, la prime de remboursement sera plafonnée à 50% maximum. De plus, même si la probabilité d'atteindre ce plafond est quasi inexistante, un système de Lookback vous permet d'exploiter un éventuel accès de faiblesse des marchés d'actions européens dans les trois mois suivant l'émission, et de mettre ainsi plus de chances de succès de votre côté.

INVESTISSEMENT SRI CERTIFIÉ PAR FORUM ETHIBEL



Forum Ethibel est une association indépendante belge, créée en 1992 et reconnue en tant qu'expert de la notation, du contrôle indépendant et de la certification de produits répondant à des standards sociétaux.

Vous trouverez plus d'infos sur Forum Ethibel sur www.forumethibel.org

Si vous attachez une grande importance à l'aspect environnemental et socialement responsable de vos choix d'investissement, la **certification par Forum Ethibel** vous offre donc une **double garantie**.

- 1. Vous avez la certitude que l'argent prêté à l'émetteur est investi de manière éthique**, sous forme de crédits ou de participations dans des sociétés, instances ou projets à forts accents environnementaux et sociaux (les critères utilisés sont détaillés dans le certificat de Forum Ethibel). Ce remploi est en outre recontrôlé chaque année.
- 2. La composition de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) est soumise à des critères ESG.** Tous les 3 mois, le respect de la méthodologie de sélection des actions est contrôlé et certifié par Forum Ethibel.

Vous trouverez plus d'informations sur la certification de la BP2F Capped SRI Leaders Note Lookback 2025 et de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'INDICE STOXX EUROPE ESG LEADERS SELECT 30 EUR (PRICE)

Créés par le fournisseur d'indices STOXX, les indices STOXX Global ESG Leaders regroupent les entreprises internationales leaders en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance. L'identification de ces entreprises repose sur les données et la recherche de Sustainalytics, une agence de notation extra-financière qui évalue les performances environnementales, sociales et de gouvernance (critères ESG) de 4000 entreprises à travers le monde.

L'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) sélectionne, parmi les entreprises européennes les plus

performantes au regard des critères ESG, les actions combinant une faible volatilité et un rendement du dividende élevé.

La composition de l'indice est déterminée selon la méthodologie décrite ci-dessous et revue tous les 3 mois pour coller à la réalité du marché.

Vous trouverez plus d'informations sur Sustainalytics sur www.sustainalytics.com

Vous trouverez la composition de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SEESGSEP

INDICE DE TYPE "PRICE"

L'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

VOLATILITÉ

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

PAS DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

SÉLECTION ET PONDÉRATION DES 30 ACTIONS COMPOSANT L'INDICE

UNIVERS D'INVESTISSEMENT : ACTIONS EUROPÉENNES REPRISES DANS L'INDICE STOXX GLOBAL ESG LEADERS

qui regroupe les entreprises internationales leaders en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance.



PREMIÈRE ÉTAPE : SÉLECTION SUR BASE D'UN FILTRE DE VOLATILITÉ Identification des actions présentant les plus faibles volatilités historiques

Remarque : cette sélection est extrêmement prudente. Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.



DEUXIÈME ÉTAPE : SÉLECTION SUR BASE DU RENDEMENT DU DIVIDENDE

Sélection des 30 actions présentant les rendements du dividende sur 12 mois les plus élevés.



TROISIÈME ÉTAPE : PONDÉRATION DES ACTIONS EN FONCTION DE L'INVERSE DE LEUR VOLATILITÉ

Les actions les moins volatiles (les moins risquées) ont un poids plus important dans l'indice, avec un maximum de 10%.

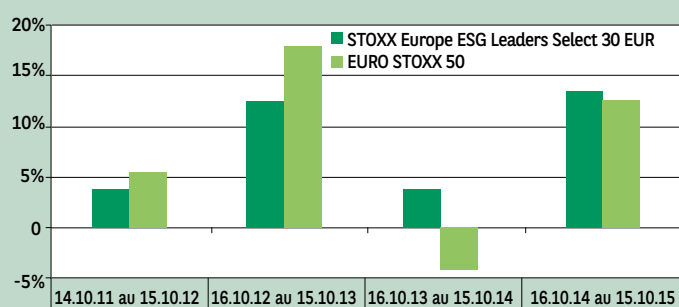
Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions européennes combinant les meilleurs scores au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, un rendement du dividende relativement élevé, et une faible volatilité.

COMPOSITION DE L'INDICE AU 09.06.2016

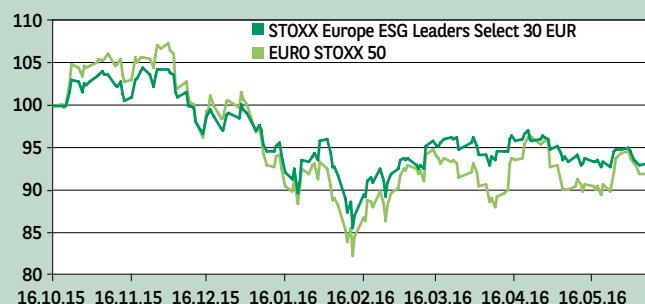
	Société	Pays	Secteur
1	Allianz	Allemagne	Finance
2	Atlantia	Italie	Infrastructures
3	Bouygues	France	Construction
4	EDP - Energias de Portugal SA	Portugal	Services
5	Enagas	Espagne	Services
6	Enel	Italie	Services
7	Ferrovial	Espagne	Construction
8	Foncière des Régions SA	France	Immobilier
9	Gas Natural SDG SA	Espagne	Energie
10	Gecina SA	France	Immobilier
11	Hammerson plc	Royaume-Uni	Immobilier
12	Iberdrola SA	Espagne	Services
13	Icade SA	France	Immobilier
14	Lagardère SCA	France	Médias
15	Marks & Spencer GRP	Royaume-Uni	Distribution
16	Muenchener Rueck	Allemagne	Assurances
17	Next plc	Royaume-Uni	Distribution
18	NN Group	Pays-Bas	Assurances
19	Novartis	Suisse	Santé
20	Red Electrica Corporation	Espagne	Services
21	Sanofi	France	Santé
22	Snam Spa	Italie	Services
23	Suez Environnement	France	Services
24	Sulzer	Suisse	Infrastructures
25	Swiss Re AG	Suisse	Assurances
26	Swisscom AG	Suisse	Télécoms
27	Telefonica Deutschland	Allemagne	Télécoms
28	Terna - Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services
29	Unibail-Rodamco	France	Immobilier
30	United Utilities plc	Royaume-Uni	Services

ÉVOLUTION DE L'INDICE

Simulation de performance entre octobre 2011 et octobre 2015



Évolution réelle entre le 16 octobre 2015 et le 9 juin 2016



Le 9 juin 2016, l'indice STOX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) a clôturé au niveau de 157,07.

Source : Bloomberg

AVERTISSEMENT

Lancé le 16 octobre 2015, l'indice STOX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) ne dispose que d'un historique très limité. Le premier graphique ci-dessus est donc fondé sur une simulation de performance basée sur les données du passé. Données à titre purement indicatif, les deux graphiques ci-dessus ne sauraient en aucun cas constituer une indication fiable pour l'avenir.

MÉCANISME DE RENDEMENT : ÉVOLUTION POSITIVE PLAFONNÉE DE L'INDICE

Le 14 juillet 2025, la BNP Paribas Fortis Funding (LU) Capped SRI Leaders Note Lookback 2025 donnera droit, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et du garant :

- au **remboursement à 100% de la valeur nominale** ;
- à une **prime de remboursement** égale à l'évolution positive éventuellement enregistrée par l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) entre sa valeur initiale retenue (optimisée grâce au système de Lookback) et sa valeur finale retenue. La **hausse de l'indice** prise en considération sera **plafonnée à 50%**, ce qui correspond à un rendement actuariel brut maximal de 4,38%. La probabilité d'atteindre ce plafond est quasi inexistante. Si l'évolution de l'indice est nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

Comment le système de Lookback permet-il d'optimiser la valeur initiale de l'indice ?

Le système de Lookback permet d'optimiser la base de calcul de l'évolution de l'indice. La valeur initiale de l'indice n'est pas fixée à l'émission. Afin d'exploiter un éventuel accès de faiblesse des marchés d'actions européens au moment du lancement, la valeur initiale correspondra au cours de clôture le plus faible de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) parmi les 4 observations relevées aux dates suivantes :

- 1^{er} juillet 2016
- 1^{er} août 2016
- 1^{er} septembre 2016
- 3 octobre 2016

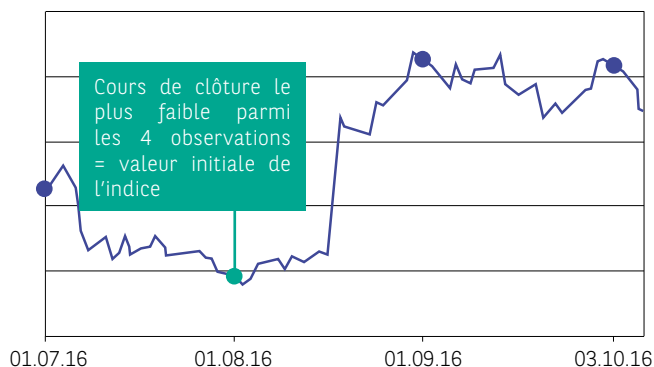


Illustration à caractère informatif

Comment est déterminée la valeur finale retenue de l'indice ?

La valeur finale retenue de l'indice est la moyenne de ses cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuelles réparties entre le 30 décembre 2022 et le 30 juin 2025.

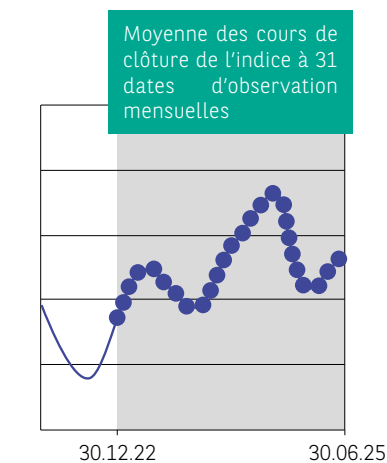


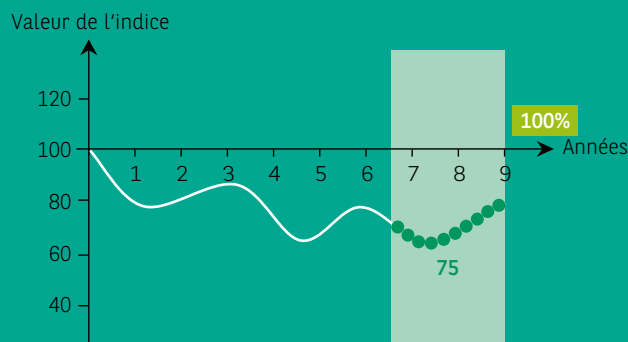
Illustration à caractère informatif

SCÉNARIOS D'ÉVOLUTION DE L'INDICE ET CALCUL DU RENDEMENT

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final. Ils supposent une valeur initiale de l'indice arbitrairement fixée à 100.

- Performance de l'indice
- Période de détermination de la valeur finale retenue de l'indice (moyenne des 31 valeurs relevées aux dates d'observation réparties entre le 30 décembre 2022 et le 30 juin 2025)
- Montant remboursé à l'échéance

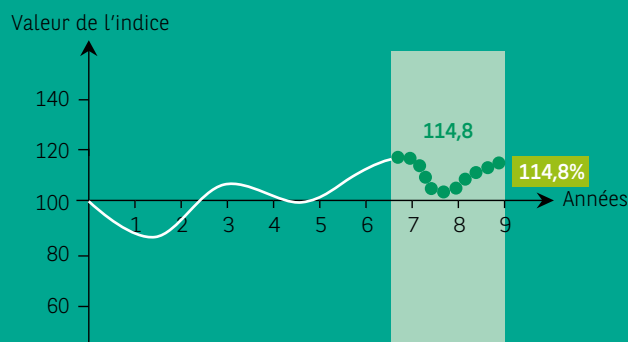
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE



La valeur finale retenue de l'indice est 75, soit une baisse de 25% par rapport à sa valeur initiale.

Montant remboursé à l'échéance¹ : 100% du capital initial (hors frais), soit un rendement actuariel de -0,22%.

SCÉNARIO NEUTRE : HAUSSE LIMITÉE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE



La valeur finale retenue de l'indice est 114,8, soit une hausse de 14,8% par rapport à sa valeur initiale.

Montant remboursé à l'échéance¹ : 114,8% du capital initial (hors frais), soit un rendement actuariel brut de 1,32%².

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE



La valeur finale retenue de l'indice est 140, soit une hausse de 40% par rapport à sa valeur initiale.

Montant remboursé à l'échéance¹ : 140% du capital initial (hors frais), soit un rendement actuariel brut de 3,58%².

(1) En cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

(2) Avant déduction du précompte mobilier.

PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de crédit** : en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- **Risques liés à la création récente de l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) et aux événements exceptionnels pouvant l'affecter** : récemment créé, l'indice STOXX Europe ESG Leaders Select 30 EUR (Price) ne dispose que d'un très court historique. Composé de 30 actions, il est moins diversifié qu'un indice boursier comme l'EURO STOXX 50. En cas de survenance de certains événements exceptionnels concernant l'indice (comme sa suspension ou sa non publication), l'agent de calcul des Notes en informera les détenteurs des Notes et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'agent de calcul, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent dans le cadre des Notes. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou s'il annonce la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, alors l'agent de calcul procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Notes en utilisant les formules et méthodes de calculs de l'indice telles qu'elles étaient applicables avant cet événement.
- **Risque de liquidité** : cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 8).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché)** : le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de la Note fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice sous-jacent et celle des taux d'intérêt.
- **Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure** (comme, par exemple, si il est illégal, impossible ou impraticable pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes et/ou dans le cas d'une transaction de couverture), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes diminuée des coûts éventuels de l'émetteur (et/ou des sociétés liées) pour dénouer ses transactions de couverture.

PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 9 juin 2016, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de son **supplément** daté du 14 juin 2016,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 15 juin 2016.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus avant toute décision d'investissement.

Information complémentaire de droit belge

L'émetteur pourrait être tenu de respecter le code de droit économique belge, en particulier les dispositions relatives aux clauses abusives, dans l'application des clauses du prospectus de base et des conditions définitives relatives à l'émission de ce produit distribué en Belgique, pour autant que ces dispositions soient applicables à l'émetteur.

PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser au service BNP Paribas Fortis SA – Gestion des plaintes (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ; au Service de Médiation pour le Consommateur (Ombudsfin) via www.ombudsfin.be/fr/particuliers/introduire-une-plainte

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CETTE ÉMISSION



Émetteur : BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant : BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant : A2 (stable outlook) chez Moody's, A (stable outlook) chez Standard & Poor's et A+ (stable outlook) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure : 1.000 EUR.
- Montant de l'émission : minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.
- Code ISIN : XS1401989519 – Série N098.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 7).



Date d'émission et de paiement : 13 juillet 2016.

Prix d'émission : 102% de la valeur nominale.

Échéance : 14 juillet 2025, soit une durée de 9 ans.

Prix de remboursement : droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et du garant.



Frais

- **Service financier** : gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres** : gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage** : pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer>infos utiles>Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 102%

- Commission de placement unique de 2%, rétrocédée à la date d'émission par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de la Note d'un montant annuel de 0,5% maximum, perçue par le distributeur. L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 27%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



La documentation relative à cette émission est décrite en page 7.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F (LU) Capped SRI Leaders Note Lookback 2025 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

COMMENT SOUSCRIRE?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 16 juin à 9 h au 30 juin 2016 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire :

- dans toute **agence BNP Paribas Fortis**
- auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**
- via **PC banking** sur www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni des conseils en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.